

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la réunion du lundi 05 mars 2018 à 20 heures

PRESIDENCE : M. Alain WAILLE, Maire

PRESENTS : Mmes AIME, BACLET, BARONI, BIARC, CLABAUT, DURANDOT, KOLLY, MENTION, MEYNIER N, OR-VAIN, VINCENT et MM. AUGER, BLANC, COLOMB, DACLIN, DAVID, FREZIER, GRESSET, LAMOURET, PANISSET, PESSE GIROD, RADOUAN, SIMON et WAILLE B.

ABSENTS EXCUSES : M. PARIZOT qui donne pouvoir à A.WAILLE ; Mme MEYNIER L.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maryse VINCENT.

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05 février 2018 :

Ce compte rendu ne recevant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2/ Comptes rendus de réunions :

- **Le 06/02 : réunion ONF :**

Il semble important d'effectuer régulièrement des travaux d'entretien des forêts communales afin de préparer la forêt de demain. En conséquence, selon les propositions de l'ONF, le CM valide de budgéter en 2018 : 4800 euros HT de travaux en parcelle 2 ; 5410 euros HT euros sur la parcelle 4 et 1725 euros HT en forêt de Cuttura. Concernant les ventes de bois, les recettes prévisionnelles s'élèvent à environ 20 000 euros HT (feuillus, résineux et chablis). Ce programme de travaux 2018 ONF est accepté à l'unanimité.

- **Le 13/02 : commission du personnel :**

Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) est effectif depuis le 1^{er} janvier 2018. Il intègre le nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP. La Commission du Personnelle réunie le 13 février, propose que le montant au bénéfice des agents s'élève pour l'année 2018, à 400 euros par personne, par an, pour un agent à temps plein. Soit un coût annuel supplémentaire pour la commune de 10 800 euros. Les 4 critères d'évaluation de l'agent sont pondérés de la façon suivante : l'efficacité pour 40%, les compétences pour 30%, l'expérience acquise pour 15% et les qualités relationnelles pour 15%. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. *Se reporter au compte-rendu de conseil précédent pour les détails complémentaires.*

Par ailleurs, le DIF (Dispositif Individuel de Formation) est remplacé par le CPA (Complément Personnel d'Activité) groupant le projet dévolution personnel de l'agent et le compte d'engagement citoyen. Il est à mettre en place obligatoirement à la demande écrite de l'agent et en respectant un règlement.

- **Le 21/02 : point sur les projets du SIDEC**

Il n'y aura pas de projet d'aménagement nouveau sur la commune. La rénovation de l'éclairage se poursuit par tranche de 11 000 euros par an. Travaux subventionnés à hauteur de 50%. A Cuttura, la traversée du village avec rénovation de l'éclairage est attendu pour le mois de juin 2018.

- **Le 26/02 : le foot** (compétence de la communauté de communes au titre des installations sportives)

A côté du club de « Jura Sud », d'autres clubs se sont créés par exemple sur La Pesse, St Lupicin, Viry, Raviloles et St Claude. Les infrastructures de ces clubs mériteraient d'être rénovées. Ce sont souvent les communes qui entretiennent les bâtiments et le terrain. Les travaux à réaliser seront ainsi listés et portés à la connaissance de la communauté de communes.

- **Le 01/03 : CCA:**

Cette séance du conseil d'administration du CCAS était destinée à approuver le compte administratif et le compte de gestion 2017. Les comptes sont donc équilibrés à 5 185 euros en dépenses et recettes. Les prévisions budgétaires de 2018 sont validées ; la subvention d'équilibre demandée au budget général se monte à 8 950 euros.

3/ Dossiers en cours

- **08/02 : courrier de l'inspecteur de l'Education Nationale**

Ce courrier nous informe que la 5^{ème} classe du groupe scolaire Bernard Clavel (école élémentaire) sera fermée à la rentrée 2018/2019.

- **28/02 : assainissement**

Le bureau d'étude ayant pour mission de réaliser le diagnostic du réseau d'assainissement de la commune a été retenu lors de la réunion de CAO du 28/02 : il s'agit du bureau Verdi pour un montant de 42 475 euros. Rappelons que ce diagnostic est obligatoire tous les 10 ans et peut bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental. Il sera effectué sur la commune de Coteaux du Lizon et Ravilloles durant l'année 2018.

- **Copropriété Bas de Versac :**

Un échange de terrain sera réalisé entre la commune et la copropriété afin de permettre un accès plus facile à la station d'épuration. Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

- **Ventes de terrains :**

Plusieurs ventes de terrains recueillent un avis favorable : l'une « Sur la Roche » à M BADOIL, « Au Patay » à M UNY, M FROCHOT et Mme WAILLE, et M BOURDIN, ainsi qu'à Cuttura à M BOUILLOD.

4/ Délibérations :

4- 1 - Approbation des CA 2017 et des comptes de gestion du Trésorier :

Les comptes administratifs conformes aux comptes de gestion ont été approuvés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du conseil municipal à 23h00.